



Communiqué de l'intersyndicale CGT 31, FSU 31, Solidaires 31

Non à l'interdiction du Collectif Palestine Vaincra

Le ministre de l'Intérieur a annoncé son intention de dissoudre le Collectif Palestine Vaincra à la demande du Président de la République, au prétexte que ce Collectif qui milite en faveur de la solidarité avec la Palestine « *cultive le sentiment d'oppression des peuples musulmans (...) dans l'objectif de diffuser l'idée d'une islamophobie à l'échelle internationale* » et qu'il appellerait « *à la discrimination et à la haine envers Israël et les Israéliens* ».

Nos organisations syndicales condamnent une telle atteinte à la liberté d'expression et d'association. La critique de la politique de l'Etat d'Israël, y compris le fait de considérer qu'elle relève d'une politique d'apartheid, terme qu'emploie désormais une organisation comme Amnesty Internationale, ne peut être assimilé à du racisme, ni à un appel à la haine. Le gouvernement français ne semble pas non plus avoir compris la condamnation dont il a fait l'objet de la part de la Cours Européenne des Droits de l'Homme en juin 2020 qui rappelle qu'« en droit international, le boycottage est considéré comme une forme légitime d'expression politique, et que les manifestations non violentes de soutien aux boycotts relèvent, de manière générale, de la liberté d'expression légitime qu'il convient de protéger ». Cultiver un sentiment d'oppression n'est pas non plus passible de la loi, ou alors il faudrait interdire toutes les organisations qui militent contre l'exploitation et les discriminations, à commencer par les syndicats et les associations féministes.

Cette interdiction est une manœuvre honteuse, d'autant plus alarmante qu'elle intervient après d'autres tentatives de criminalisation du mouvement social du même ordre. La CGT 31, la FSU 31 et Solidaires 31 manifestent leur solidarité avec le Collectif Palestine Vaincra, exigent l'abandon de la procédure de dissolution entamée à son encontre et participeront aux nécessaires campagnes de défense des libertés politiques fondamentales dans ce pays.

Toulouse le 04 mars 2022